

MÉTHODE

Taux de rémunération des dépôts bancaires

Le 26 juillet 2017

1. Source utilisée

Les statistiques utilisées pour la confection du document « Stat Info¹ » et des séries chronologiques² attachées à cette publication sont issues des statistiques monétaires de taux d'intérêt (cf. méthodologie https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/05/30/2016-08-24-methode-stat-taux-fr_calcul.pdf) produites par la Direction générale des statistiques de la Banque de France. Les données sont collectées auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement soumis au règlement de la BCE n°1072/2013 qui remettent en particulier des états statistiques sur les flux d'intérêt et les encours de dépôts à partir desquels des taux d'intérêt sont calculés.

2. Périmètre des secteurs et des opérations

Périmètre des secteurs

Les **sociétés non financières** comprennent toutes les entreprises ayant pour activité principale la production marchande de biens et de services non financiers marchands (les ventes de biens et services constituent au moins 50 % de leurs ressources), à l'exclusion des entrepreneurs individuels. Sont incluses dans cette publication les seules sociétés non financières résidentes.

Les **ménages** englobent les particuliers, les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations,...) résidents.

Le taux moyen de rémunération des dépôts bancaires couvre un périmètre plus large qui s'étend, en plus des ménages et des sociétés non financières, aux intermédiaires financiers non bancaires et aux sociétés d'assurance.

Périmètre des opérations

Rubriques	Postes comptables
Dépôts à vue	Comptes ordinaires créditeurs
	Dépôts de garantie
	Comptes d'affacturage disponibles
	Autres sommes dues
Comptes à terme inf. 2 ans	Comptes à terme inf. à 2 ans
	Bons de caisse inf. à 2 ans
	Comptes d'affacturage indisponibles
Comptes à terme sup. 2 ans	Comptes à terme sup. à 2 ans
	Bons de caisse sup. à 2 ans
	Plans d'épargne populaire
	Autres comptes d'épargne à régime spécial

¹ <https://www.banque-france.fr/statistiques/epargne/lepargne-dans-les-banques/taux-de-remuneration-des-depots-bancaires>

² Lien vers Webstat : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5385640>

Livrets réglementés	Livret A
	Livret bleu
	Livret de développement durable et solidaire
	Compte épargne-logement
	Livret jeune
	Livret d'épargne populaire
Livrets ordinaires	Livrets ordinaires
Plan d'épargne-logement	Plan d'épargne logement

D'autres taux d'intérêt (monétaire, de marché, réglementé), en lien avec la rémunération des dépôts sont également publiés :

- Taux de soumission minimal aux appels d'offres de l'Eurosystème
- Taux de l'Euribor 3 mois (moyenne mensuelle)
- Rendement du taux de l'Échéance Constante 5 ans (TEC)
- Taux des nouveaux plans d'épargne logement
- Taux du livret A

3. Les types de données diffusées

Dans cette publication, seuls des taux d'intérêt sont diffusés : des taux d'intérêt bancaires et des taux de marché.

Les **taux d'intérêt bancaires** sont des taux apparents sur encours calculés en rapportant les flux d'intérêts courus des mois sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants. Pour les différents types de dépôts, y compris ceux dont la rémunération est progressive, ils correspondent à la moyenne des conditions pratiquées lors du mois sous revue par les établissements de crédit français.

Pour un établissement de crédit, un instrument de dépôt et un agent contrepartie donnés, le taux d'intérêt est obtenu à partir de la formule suivante :

$$t_{i,j}^m = \left\{ \left\{ \left\{ 1 + \frac{f_{i,j}^m}{e_{i,j}^m} \right\}^{\frac{365}{N}} \right\} - 1 \right\} * 100$$

avec :

$t_{i,j}$ = taux apparent sur les encours pour le mois m et un instrument de dépôt i et un agent contrepartie j,

$f_{i,j}$ = flux d'intérêt pour le mois m et un instrument de dépôt i et un agent contrepartie j,

$e_{i,j}$ = encours moyen pour le mois m et un instrument de dépôt i et un agent contrepartie j,

N = nombre de jours du mois (31 en janvier, 28 ou 29 en février, ...).

4. Méthode de désaisonnalisation

Les taux de rémunération des dépôts bancaires (à l'exception des taux de marché) sont corrigés des variations saisonnières (CVS) à un niveau désagrégé (par type de produits d'épargne). La désaisonnalisation s'effectue à l'aide des procédures X13- ARIMA et TRAMO SEATS. En plus d'être corrigées des variations saisonnières, les séries sont ajustées pour tenir compte d'éventuels effets calendaires (nombre de jours ouvrés sur la période, position de Pâques dans l'année) ainsi que des potentiels « outliers ». Les taux de rémunération « agrégés » des dépôts des ménages et des sociétés non financières sont calculés à l'aide d'une moyenne pondérée par les encours des taux d'intérêt CVS des séries qui les composent.

5. Politique de révisions

Les premières données mensuelles (données provisoires) peuvent être révisées à l'occasion de la publication du mois suivant, pour prendre en compte les corrections des établissements de crédit suite aux contrôles et à l'analyse des données de collecte réalisés par la Direction générale des statistiques.

À titre exceptionnel, des révisions sur une période plus longue peuvent être opérées, celles-ci faisant alors l'objet d'un avertissement dans la publication Stat Info pour en préciser la raison.

Il convient également de noter que la correction statistique des variations saisonnières peut réviser de quelques points de base chaque mois l'historique des séries de taux d'intérêt publiées.